



Union Fédérale des Consommateurs

Que Choisir de la Vienne

80 rue de Slovénie 86000 Poitiers Tél/Fax : 05 49 01 61 61
e-mail : ufcpoitiers@laposte.net site : www.ufc-quechoisir86.org

Monsieur le Député de la 1^{ère} circonscription de la Vienne

Objet : création de 41 retenues de substitution à usage d'irrigation dans la Vienne

Poitiers, le 28 juillet 2017

Monsieur le Député de la 1^{ère} circonscription de la Vienne,

L'association locale de l'Union Fédérale des Consommateurs "UFC-Que Choisir" de la Vienne a attiré votre attention par courrier du 16 juin, sur un projet de réalisation de 41 réserves de substitution dans notre département. Nous souhaitons à nouveau vous faire part de nos vives inquiétudes concernant ce projet que nous contestons en liaison avec d'autres associations.

Dans les quatre circonscriptions de notre département, l'accroissement des surfaces irriguées s'est accompagné d'une augmentation de l'assèchement des rivières.

Aussi, afin d'échapper aux restrictions de prélèvements en période d'étiage (printemps / été), les irrigants projettent de construire 41 réserves de substitution pour stocker 11 millions de m³ d'eau en hiver. L'idée est de pomper ce que les irrigants appellent des « excédents hivernaux » pour irriguer, en été, en grande partie, du maïs grain dont la moitié environ sera exportée sans valeur ajoutée. L'idée générale paraît séduisante. Et l'argument avancé afin de faire financer ce projet pharaonique, est l'intérêt général. Mais en regardant de plus près, il apparaît que ce projet ne bénéficiera pas à tous les agriculteurs (voir l'article joint de la Nouvelle République du 12/07/2017).

L'examen des dossiers déjà présentés au public est très inquiétant :

➤ **Sur le plan de l'intérêt général**

- **Ces projets seront réalisés au seul profit de quelques entreprises privées n'ayant aucune utilité publique** (ni pour les citoyens ni pour l'ensemble de la profession agricole). La culture du maïs grain, grande bénéficiaire de l'irrigation, est-elle une priorité nationale ?
- Le nombre d'emplois créés, quand il ne s'agit pas d'emplois saisonniers, sera infime au regard des investissements.
- Il n'est fait aucun cas des autres besoins en eau qui ne pourraient pas alors être satisfaits, considérant que nous nous trouvons en amont du vaste bassin versant de la Loire. N'y aurait-il pas mieux à faire avec ces volumes d'eau ?
- Les aspects écologiques évoqués dans les dossiers présentent les "excès" d'eau d'hiver comme de l'eau "perdue". Quid de l'intérêt pour les zones humides et du fonctionnement normal et équilibré des rivières ?

- Et surtout, il n'est nulle part envisagé de réquisitionner cette eau en cas de besoin public. Par exemple, pour conserver ou développer d'autres activités moins gourmandes en eau et aussi créatrices d'emploi, assurer le débit d'un ruisseau ou simplement pour éviter les restrictions d'usage des citoyens ayant participé financièrement à ces projets.

D'autres projets économiques, promulguant une agriculture respectueuse de l'environnement, de la santé des consommateurs et générant davantage d'emplois mériteraient d'être soutenus.

➤ **Sur le plan financier**

- Nous nous interrogeons sur les budgets. Ceux-ci nous semblent très sous estimés. En particulier, nous n'y trouvons pas les chiffres sur les mesures compensatoires que l'on peut prévoir dès aujourd'hui. Cependant, le coût total officiel annoncé est déjà de 72 millions d'euros pour notre seul département.
- Le retour sur investissement ne figure pas dans les dossiers. Il semblerait que les irrigants concernés ne puissent couvrir les sommes engagées dans ces coûteux projets.
- Précisons qu'il s'agit majoritairement de notre argent : financements de l'État, de l'Europe et surtout (pour 70 %) de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne dont le budget dépend à 80 % des taxes sur les factures d'eau potable. La part des consommateurs-contribuables s'élèvera à plus de 40 millions d'€ pour ce projet.

L'UFC-Que Choisir en tant que représentant et défenseur des citoyens-consommateurs, principaux contributeurs de l'Agence de l'eau et des ressources publiques, ne peut accepter de payer un tel prix en période d'économie budgétaire.

➤ **Sur le partage de l'eau « patrimoine commun de la nation »**

L'eau, « patrimoine commun de la nation » (Code de l'Environnement), va devenir une ressource de plus en plus rare et fragile. Or, ce programme n'entraîne pas vraiment d'économie d'eau mais étale simplement dans le temps les prélèvements. Il est à craindre une baisse de la disponibilité en ressource pour tous les autres besoins (personnes, collectivités, industries, tourisme, biodiversité, fonctionnement des rivières...).

➤ **Sur la qualité de l'eau indispensable à la santé des consommateurs**

- Ces projets visent à soutenir aussi des pratiques agricoles peu respectueuses de l'environnement. Il nous est dit que les intrants seront optimisés. Ne devrait-on pas commencer par les réduire ?
- L'ancienne Région Poitou-Charentes a du mal à maintenir la qualité de l'eau fournie aux consommateurs. Une grande difficulté vient justement des produits phytosanitaires qu'on y retrouve partout. Des captages d'eau potable sont fermés en raison de la mauvaise qualité. Il est déjà nécessaire de trouver d'autres sources d'approvisionnement et de multiplier les interconnexions, les usines de dénitrification et de dépesticidation : ce sont encore les consommateurs-contribuables qui paient bien qu'en contradiction avec le principe pollueur-payeur. Des programmes Re-Sources, portés par Eaux de Vienne Siveer, sont engagés sur le territoire mais les avancées ne sont pas encore perceptibles et le seront

d'autant moins que ce projet ne comporte pas d'engagement de réduction chiffrée d'intrants avec un calendrier d'échéances.

- L'ARS résume la situation dans son avis du 22/09/2016 sur le projet du SCAGE Auxances en concluant : « ... bien que ce projet présente des évolutions favorables sur le plan quantitatif mais de façon moins significative sur le plan qualitatif pour les intérêts de l'eau potable, dans l'attente des éléments définissant la place des productions agricoles irriguées en lien avec la qualité des eaux potabilisables, je ne peux qu'émettre un avis défavorable à cette demande d'autorisation. »

Il y a urgence à agir.

Les procédures d'autorisation sont très avancées.

Par un tour de passe-passe, le projet de 41 réserves dans la Vienne, qui s'ajoutent à celles des autres départements du bassin versant de la Loire, a été réparti en sous bassins afin de mieux être accepté sur le plan administratif (demandes d'autorisations séparées) et de minimiser chaque impact.

Nous ne sommes pas dupes et demandons à chaque enquête publique qu'une étude globale soit réalisée en plus des études locales. Mais la mobilisation et la pression des irrigants est très forte et nous ne sommes pas entendus.

Les quelques réunions publiques réalisées par les associations et dont les commissaires-enquêteurs ne voient pas la nécessité, démontrent pourtant l'intérêt des populations.

Au nom des consommateurs, devant l'urgence de cette situation (un premier sous dossier est déjà passé en commission), nous vous engageons à faire diligence pour prendre les mesures nécessaires afin d'éviter que soit mis en place ce projet en l'état : prévoir une concertation citoyenne et une étude globale notamment au plan technique (manque actuel d'études) et aussi au plan politique (stratégie de la politique agricole nationale).

Dans l'attente de vrais projets de territoire, un moratoire est donc nécessaire et urgent.

Dans un esprit de collaboration, nous vous sollicitons, en partenariat avec Vienne Nature, pour une réunion.

Nous restons à votre disposition et vous adressons, Monsieur le Député de la 1^{ère} circonscription de la Vienne, l'expression de toute notre considération.

Chantal Croux

Présidente de l'UFC- Que Choisir de la Vienne

P.J. : article de la Nouvelle République du 12/07/2017